

**Séance du 24 MAI 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FETES TRADITIONNELLES - Propositions tarifaires pour 2006.

Madame Dufrêne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de fixer ainsi qu'il suit les tarifs applicables dans le cadre des Fêtes de Bayonne, étant précisé qu'ils sont inchangés par rapport à l'an dernier, sauf pour les courses de vache et les chapiteaux.

Désignation	Tarifs 2006
comptoir extérieur de longueur au-delà de 6 m ou hors façade - le ml	300 €
extension de terrasse - le siège	10 €
installation de chapiteau - le m2 jusqu'à 50 m2 - le m2 au-delà de 50 m2	30 € 15 €
emplacement de métiers forains - baraque foraine - manège forain - gros métier	300 € 500 € 1 000 €
emplacement de restauration rapide ou de vente d'articles de fête - le ml	250 €
courses de vaches - entrée générale	5 €
pique-nique enfantin - entrée générale	3 €
mise à disposition d'un coffret branchement électrique forain sécurisé	50 €
participation pour l'utilisation d'une aire d'accueil - par tente	25 €

Tous ces tarifs valent pour les cinq jours des Fêtes. Par ailleurs, il est précisé qu'un abattement de 50 % s'applique pour les droits de place perçus au titre des comptoirs, terrasses et chapiteaux en dehors des quartiers du Petit et du Grand Bayonne.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces tarifs.

Adopté.

Mme Peyrucq, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.